



# Programme Johanna Dohnal – Simone Veil

publié le 03/01/2023 - mis à jour le 26/09/2025

## Programme de mobilité individuelle franco-autrichien

### Descriptif :

Programme de mobilité individuelle franco-autrichien

### Sommaire :

- Conditions pour participer
- Rôle de l'établissement scolaire
- Rôle des familles
- Financement
- Calendrier et modalités d'inscription

Le programme d'échange individuel Johanna Dohnal – Simone Veil doit permettre à des élèves français-e-s et autrichien-ne-s de vivre dans l'autre pays et d'assister aux cours dans l'école de son partenaire.

Dans le cadre de ce programme, le SRAREIC - Site de Poitiers et le Land de Styrie proposent une aide à la création de binômes avec les élèves autrichien-ne-s.

Les candidatures acceptées dépendent du nombre et de la qualité du cadre d'accueil proposé par le(s) partenaire(s) autrichiens et français. Le plus important est de respecter la concordance des candidatures : âge, loisirs, centres d'intérêts, souhaits particuliers, difficultés singulières (allergies...).

### ● Conditions pour participer

- Ce programme est destiné aux élèves de 15 ans à 18 ans au moment de l'échange (de la Seconde à la Terminale). Dans des cas exceptionnels, des élèves de 14 ans (Classe de 3e au moment de l'échange), peuvent participer à cet échange (lettre de recommandation de leur professeur.e d'allemand).
- **Pour les élèves de 3e qui se porteront candidat-e-s : Si la candidature est retenue, penser à demander, dès affectation connue en juillet 2026, l'autorisation du-de la chef-fe de l'établissement concerné-e par la scolarité 2026-2027.**
- La participation de l'élève au programme nécessite l'avis de l'équipe pédagogique et l'accord préalable du-de la chef-fe de l'établissement .
- L'équipe pédagogique doit notamment s'assurer de la maturité, la motivation et l'aptitude du-de la candidat-e à réaliser cet échange.


### ● Rôle de l'établissement scolaire


Pour les lycéen-ne-s, un contrat d'études, désormais prévu par le code de l'éducation ( [article D. 331-68](#) ), **doit** être établi conjointement entre les deux établissements partenaires et l'élève ou sa famille si l'élève est mineur-e, en amont de la mobilité.

Pour les collégien-ne-s, il est vivement recommandé.

 [Convention d'études](#) (Word de 28.8 ko)

 [Convention d'études](#) (PDF de 222.7 ko)


 [Studienvertrag \(Österreich\)](#) (Word de 47.5 ko)  
Studienvertrag (Österreich)

 [Studienvertrag \(Österreich\)](#) (PDF de 17.7 ko)  
Studienvertrag (Österreich)

- Un·e enseignant·e tuteur·trutrice est désigné·e : il·elle informe les familles des modalités de l'échange et leur explique les différences culturelles de l'autre pays, notamment sur le système scolaire. Il·Elle reste l'interlocuteur·trice privilégié·e de l'élève et de sa famille.
- L'enseignant·e tuteur·trutrice veille à la bonne intégration du·de la correspondant·e étranger·e au sein de l'établissement et à sa participation active aux cours.
- À la fin du séjour, l'équipe pédagogique remet à l'élève accueilli·e une attestation de scolarité et un rapport évaluant son travail scolaire et son intégration à l'établissement.
- La participation à l'échange ne doit en aucun cas pénaliser l'élève dans son parcours scolaire et son orientation.
- Il est conseillé aux cheffes et chefs d'établissement de valoriser l'échange (attestation de participation et validation des compétences) au moyen de l'outil [Europass](#) .

## ● Rôle des familles

- La famille d'accueil s'engage à intégrer le·la correspondant·e dans la vie familiale comme un membre à part entière. Elle doit l'inclure à toutes ses activités et s'en occuper comme elle souhaiterait que l'on s'occupe de son enfant à l'étranger (entretien du linge, respect des habitudes alimentaires ou religieuses, disponibilité pour échanger avec lui...).
- Les parents qui accueillent le·la correspondant·e étranger·e sont ses représentants légaux pendant toute la durée du séjour. Ils disposent donc des droits et devoirs découlant de l'autorité parentale et sont habilités à prendre les décisions nécessaires concernant la vie quotidienne (inscription à la cantine, aux activités extrascolaires...).
- Chaque élève accueilli·e doit obligatoirement être couvert·e par une assurance « maladie, accident et responsabilité civile » avec une garantie pour l'étranger, souscrite par sa famille.
- La participation à l'échange est une démarche privée, dont la responsabilité incombe exclusivement aux familles concernées : l'Éducation nationale et les autorités éducatives de Styrie ne peuvent être tenues pour responsable du bon déroulement de l'échange.


Chaque élève doit également s'inscrire, de façon individuelle, avant son départ, sur la plateforme [Ariane](#)  du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et envoyer une copie de cette inscription au [SRAREIC - Pôle territorial de Poitiers](#).

## ● Financement

Les coûts engendrés par le programme sont à la charge des familles. Il est éventuellement possible d'obtenir une bourse Erasmus, à la condition que l'établissement de l'élève ait une accréditation Erasmus+ et que celui-ci donne son accord.

## ● Calendrier et modalités d'inscription


Toutes les informations sont disponibles dans le document ci-dessous :


 [Calendrier et modalités](#) (Word de 42.9 ko)  
Programme Johanna Dohnal - Simone Veil - Académie de Poitiers

 [Calendrier et modalités](#) (PDF de 436.6 ko)  
Programme Johanna Dohnal - Simone Veil - Académie de Poitiers

Le dossier de candidature doit être composé de :

- un questionnaire d'inscription

 [Fiche de candidature élève](#) (Word de 42 ko)  
Programme Johanna Dohnal - Simone Veil - Académie de Poitiers


 [Fiche de candidature élève](#) (PDF de 323.7 ko)  
Programme Johanna Dohnal - Simone Veil - Académie de Poitiers

- un formulaire "Droits d'utilisation d'Internet et protection des données"

 [Droits d'utilisation d'Internet et protection des données](#) (Word de 15 ko)  
Programme Johanna Dohnal - Simone Veil - Académie de Poitiers

 [Droits d'utilisation d'Internet et protection des données](#) (PDF de 528.1 ko)  
Programme Johanna Dohnal - Simone Veil - Académie de Poitiers

- le document "Acte d'engagement au programme"

 [Acte d'engagement au programme](#) (Word de 54.7 ko)  
Programme Johanna Dohnal - Simone Veil - Académie de Poitiers

 [Acte d'engagement au programme](#) (PDF de 338.3 ko)  
Programme Johanna Dohnal - Simone Veil - Académie de Poitiers

L'élève doit également remplir un questionnaire en ligne. Le lien du questionnaire est à se procurer auprès de l'enseignant.e d'allemand.